# Marché secondaire pour les services système
# Eléments de réflexion Energy Pool

*Energy Pool – 30/01/2013*

© Energy Pool

# Le futur marché secondaire des services système se doit d'être ambitieux et cohérent avec l'évolution du système mais le déploiement de cette évolution peut être graduel

- La dynamique globale des marchés de l'électricité s'oriente de plus en plus vers une optimisation infra-journalière, au plus près des conditions réelles et de la réalité opérationnelle.
  - ✓ Par conditions réelles, nous entendons notamment l'état de le demande d'électricité qui, corrélée à de nombreux facteurs dont la prévisibilité est fortement contrainte au-delà de quelques heures, est à la fois une contrainte (driver des besoins) et une opportunité (flexibilité).
  - ✓ Des capacités « aptes » dont la demande viendront compléter les « obligés ».
- Par conséquent, il nous semble qu'un marché secondaire des services système fonctionnant en continu, avec des guichets horaires infra-journaliers, soit l'objectif à atteindre à terme. Une enchère J-1 serait également utile, en permettant de figer un prix de référence, à condition de capter une part significative des volumes échangés.
- Néanmoins, pour des raisons pragmatiques de déploiement et de liquidité du marché, il peut sembler opportun de focaliser dans un premier temps les possibilités de transferts d'engagements aux cas correspondant aux volumes les plus importants (MW.h ou €), par exemple le J-1.

© Energy Pool

# La définition du produit échangé est primordiale, afin de stimuler le développement d'offres alternatives et optimiser les coûts globaux pour le système électrique

- La granularité du produit de base doit être la plus fine possible, tout en restant cohérente avec la gestion opérationnelle.
  - ✓ A minima, le produit devrait être horaire. Une version demie-horaire est envisageable afin de correspondre au mieux à l'existant.
  - ✓ En puissance, un pas de puissance de l'ordre d'une portion de la prescription actuelle par groupe semble la plus pertinente. Pour le minimum, Energy Pool imagine 1MW et pas plus de 5MW, avec des pas de 1 MW.
  - ✓ Séparation Hausse / Baisse.
- Avec un produit de base adéquat, la plateforme de marché mise en place devra permettre d'intégrer les besoins spécifiques à certaines technologies ou situations :
  - ✓ Offres « bloc »
  - ✓ Différenciation peak/off-peak

© Energy Pool

# Une participation significative d'acteurs nouveaux est clef pour que le surplus généré soit supérieur aux coûts de mise en œuvre d'un marché secondaire



- ➔ L'ouverture à la notion d'agrégation :
  - ✓ La participation de ressources distribuées de taille moyenne, certaines raccordées au RPD, ne se fera que si les coûts sont adaptés.
  - ✓ Les contraintes propres aux services ne doivent pas s'appliquer au niveau d'une capacité individuelle.
  - ✓ C'est le foisonnement des ressources qui va permettre la fourniture d'un service qualitatif, à la hauteur des attentes.
  - ➔ La certification doit donc pouvoir se faire au niveau d'un « agrégateur ».
- ➔ Un contrôle des performances adapté :
  - ✓ La participation de la demande requiert la détermination d'une notion clef, à savoir la courbe de consommation de référence, ou « baseline », qui sert de référence pour contrôler la bonne fourniture du service.
  - ✓ Une souplesse sur le périmètre de contrôle permet d'élargir le gisement.
  - ✓ Ceci est transposable aux ressources distribuées de production ou de stockage pour lesquelles il n'existe pas de programme de référence.
  - ➔ La détermination de la baseline peut se faire soit de manière déclarative, soit en suivant un algorithme déterministe. En première approche, il est possible de s'appuyer sur les travaux du GT CAM « Contrôle du Réalisé ».

© Energy Pool

## Dans la mesure où Energy Pool ne pratique pas les SSY, nous ne nous prononcerons pas sur le processus à ce stade du moins pas de manière ferme

- Dans une perspective imaginable d'un futur où les réserves secondaires seraient activées en fonction d'une fonction de préséance économique, il pourrait être envisageable de gérer de construire le volume de réserve par itération, ce qui nécessiterait une refonte très importante du processus.
- Par conséquent, si le processus actuel devait être modifié, nous recommandons de le rendre très souple, à même d'intégrer de telles possibilités.
- Energy Pool insiste par ailleurs sur la cohérence avec les autres mécanismes de marché et avec la volonté européenne d'harmonisation à moyen terme.

© Energy Pool